

Premier souper-causerie de la Fédération

Lorsque le psychologue doit porter attention à l'exactitude des faits



Par Chantal Lafortune et Paul Loubier

chantallafortune@sympatico.ca

ploubier@videotron.ca



Le vendredi 22 novembre dernier avait lieu, au Commensal de la Côte-des-Neiges, à Montréal, le premier souper causerie organisé par la FPQ. Dans une ambiance simple et décontractée, le conférencier Paul Loubier a transmis les fruits de son expérience dans la tenue d'entrevues non suggestives auprès de clientèles dénonçant des situations de victimisation.

Une quinzaine de psychologues, membres et non-membres de la FPQ, l'ont écouté attentivement ; en plus du contenu spécifique fort utile, le tout a donné lieu à d'intéressantes discussions concernant les liens existant entre ce qu'une personne, victime ou non, retient et retransmet de son histoire, et les influences diverses que sa mémoire peut subir. Matière à réflexion pour tous...

La formule a plu aux personnes présentes, tellement que certaines ont « menacé » de remplir la salle de leurs collègues la prochaine fois !

En voici donc le **résumé** :

La pertinence de s'intéresser à l'exactitude des faits décrits par le client qui se trouve devant nous apparaîtra plus importante dans certains contextes de notre pratique. Ainsi, le psychologue qui travaille en centre de crise ou en PAE ou encore en CLSC pourra peut-être plus souvent recevoir une cliente qui se mettra à lui relater avoir été victime de violence ou d'une agression sexuelle, passée ou récente, et ainsi devoir se montrer vigilant quant à la compréhension de ce qui s'est passé et du compte-rendu qu'il pourra éventuellement avoir à en faire. La chose à éviter est bien sûr ici le faux-allégué, puisque cet allégué quant à un viol, une agression physique ou sexuelle pourra conduire à des accusations criminelles envers quelqu'un et à des procédures lourdes.

Nous avons donc vu que les situations de litige de garde légale d'un enfant peuvent constituer un contexte favorable à ce qu'un des parents – plus souvent la mère, selon les statistiques connues – vivent une sollicitude anxieuse importante et qu'il puisse en découler des soupçons quant à ce que l'autre parent peut bien faire de mal à l'enfant qui viendrait expliquer la morosité de celui-ci ou son irritabilité ou tout autre signe de malaise. Il a été mentionné que la mémoire humaine est un processus reconstitutif plutôt que reproductif, et que la manière de procéder et de questionner peut affecter la qualité de la reconstruction des faits qui sera faite par la personne qui se confie à nous. La mémoire est suggestible, influençable. Il est important de savoir que la description d'un incident fâcheux faite au présent désignera le scénario de la manière habituelle par laquelle est commise cette agression, cette atteinte à soi. Lorsque fait au passé, la description parlera plutôt de différents épisodes particuliers.

La procédure d'entrevue constitue un aspect fort important puisque la qualité du récit de l'incident et l'exactitude des faits rapportés dépendra en partie de la manière dont nous aurons procédé pour recueillir cette description. On parlera donc d'une

procédure d'entrevue par entonnoir, où les questions les plus larges et ouvertes seront posées en premier. Nous voudrions savoir qui est cette personne, quelle est sa compétence à témoigner avec exactitude de faits. Nous pourrions ainsi lui demander de nous décrire un fait neutre arrivé récemment et constater ainsi sa manière de procéder. Il faudra ensuite s'assurer, d'une manière adaptée à l'âge du client, que la personne comprend bien la nécessité de dire la vérité et accepte de s'y engager. La façon de questionner le client dans ces cas doit demeurer la plus ouverte possible, procédant de manière à stimuler un récit libre de ce qui s'est passé qui cause problème. Il faut bien sûr éviter d'avoir un agenda caché qui nous ferait chercher, par des questions directives, à faire dire par ce client ce que nous présumerions qui lui est arrivé. La sagesse nous dicte d'avoir à l'esprit plusieurs hypothèses pour expliquer la présence des indices qui auraient pu nous alarmer ou le malaise que nous dit vivre cette personne.

À la fin de cette entrevue, il faudra demander à la personne ce qu'elle souhaite qu'il se passe après cette entrevue, si quelque chose de fâcheux lui est effectivement arrivé. Il ne faudra pas s'engager à rien sur lequel nous n'aurions pas un contrôle suffisant. Nous pourrions vérifier si le client peut résister à une suggestion que nous lui ferons sur un aspect accessoire de sa déclaration. Enfin, quelques critères de validation ont été énoncés, tels l'expression par le client de doutes sur sa participation à l'incident, le rappel de conversations, la référence à des complications inattendues. Ces critères, qui demandent une formation appropriée pour conduire à une bonne évaluation de la véracité d'une déclaration, permettent d'aboutir à un jugement plus sûr qui nous met à l'abri des doutes post-investigation.

Des questions des psychologues présents sont venues alimenter un échange intéressant et stimuler une réflexion sur la place de la vérité objective dans notre univers psychothérapeutique où la vérité narrative est souvent notre pain et notre beurre.